

**BAHREÏN.**

Amnesty International condamne les violations généralisées des droits de l'homme et demande des enquêtes.

Index AI: MDE 11/181/95

Embargo : 26 septembre 1995 à 00h01 GMT.

Amnesty International exhorte le gouvernement de Bahreïn à enquêter sur les graves violations des droits de l'homme perpétrées par ses forces de sécurité depuis le mois de décembre 1994 en réaction aux manifestations de masse en faveur de la restauration des droits démocratiques.

L'Organisation décrit, dans un document de 50 pages paru aujourd'hui (26 septembre 1995), la détention massive sans jugement des manifestants, les condamnations après des procès d'une iniquité flagrante, la torture systématique et habituelle des détenus, les homicides sur la personne de civils désarmés et l'exil forcé infligé à des Bahreïnités.

« La brutalité avec laquelle les manifestations ont été réprimées a entraîné une crise des droits de l'homme dans le pays », a déclaré Amnesty International. Aucun des crimes commis au cours des dix derniers mois n'a fait l'objet d'une enquête, et personne n'a été déféré en justice.

Depuis le mois de décembre, les forces de sécurité et la police antiémeutes ont tué au moins 10 manifestants désarmés au moyen d'armes de combat. Parmi les victimes se trouvait un lycéen de dix-sept ans, Abd al Hamid Qassem. Des grenades lacrymogènes ont été délibérément lancées à plusieurs reprises dans des lieux fermés. Les forces de sécurité ont fréquemment empêché des ambulances d'emmener les blessés à l'hôpital et des médecins ont été menacés de perdre leur poste s'ils soignaient les victimes.

De vastes manifestations ont eu lieu à Bahreïn à la suite de l'arrestation en décembre de Sheikh Ali Salman, un religieux lettré, jouissant d'une grande popularité. Son arrestation a eu lieu alors que circulait dans le pays une pétition, signée par quelque 25 000 personnes, demandant à l'émir d'autoriser la réunion de l'Assemblée nationale (dissoute depuis 1975), conformément à la constitution du pays.

Deux détenus, dont Saïd al Iskafi, âgé de seize ans, sont morts en détention ; d'autres, en très grand nombre, ont été torturés au cours de leur interrogatoire. Le nombre de personnes arrêtées s'élèverait à 4 000. Des centaines ont ensuite été libérées, mais on ne sait pas combien se trouvent toujours en prison. Pour la première fois, des femmes et des jeunes filles ont également été visées, et retenues au secret sans inculpation ni jugement.

De très nombreux enfants, dont certains avaient à peine dix ans, ont été arrêtés et maltraités en détention.

« Des enfants âgés de moins de quinze ans ont été accusés d'infractions telles que l'incitation à la haine envers le gouvernement. Plusieurs d'entre eux ont été condamnés à dix ans de détention », a déclaré Amnesty International.

Le gouvernement de Bahreïn a nié l'étendue des violations commises en son nom. Les autorités ont tenté de justifier la répression brutale des manifestations en dénonçant certains actes de violence qu'auraient commis les manifestants, entre autres le meurtre de trois responsables de la police, et en les imputant à des « éléments extrémistes soutenus par des puissances étrangères ».

Par ailleurs, le gouvernement a refusé de fournir des informations sur l'identité des personnes arrêtées et leur lieu de détention, et même sur les personnes qui ont été libérées. La grande majorité

est retenue au secret et aucun contact ne leur est autorisé, ni avec leur famille, ni avec les médecins ou les avocats.

« Les prisons et les postes de police se sont trouvés si surchargés que des centres de détention improvisés ont dû être installés », a déclaré Amnesty International.

Environ 150 personnes, aussi bien adultes qu'enfants, ont jusqu'à présent été condamnés, pour des motifs liés aux manifestations, à des peines allant de six mois d'emprisonnement à la détention à vie. L'un des accusés a été condamné à mort pour meurtre prémédité.

Au moins 80 détenus ont été jugés au cours de procès d'une iniquité flagrante, tenus à huis clos devant la Cour de sûreté de l'État, qui condamne sur la base d'"aveux" non corroborés habituellement extorqués sous la torture.

Les accusés n'ont pas pu voir leur avocat avant le début de leur procès.

« Avant que les procès ne commencent, les autorités se sont prononcées sur la validité des charges pesant sur certains accusés en faisant des déclarations qui peuvent avoir nui gravement à leur droit à la présomption d'innocence », a déclaré l'organisation de défense des droits de l'homme.

Le gouvernement a interdit à Amnesty International d'entrer dans le pays. « Nous avons à plusieurs reprises tenté d'envoyer une délégation à Bahreïn afin d'enquêter sur les informations faisant état de violations des droits de l'homme et de rencontrer les autorités, mais en vain. Les milliers d'appels envoyés par nos membres en faveur des victimes restent lettre morte » a déclaré Amnesty International. 1